



Descente d'eau pluvial mitoyenne

Par **youshi**, le **19/05/2016** à **20:11**

Bonjour,

j'habite une maison de 44 ans et mitoyenne, je suis entrain de faire construire une véranda. J'ai prévenu ma voisine que j'allais démonter ma chanlatte, et placer un bouchon sur la jonction mitoyenne et que par conséquence, la descente des eaux de pluie s'effectuerait chez elle durant les travaux ; un accord de principe a été validé. Mais après la 1er tranche des travaux par la société, il s'est avéré que je ne pourrais pas mettre la descente des eaux pluie chez moi, le toit de la véranda étant trop haut. j'ai donc averti ma voisine en lui demandant, si cela lui dérangeait de garder la descente chez elle, en modifiant la descente d'évacuation des eaux pluie le long de son mur et ses arbustes (+2 m de haut) et la elle refuse catégoriquement, elle veut pas avoir le tuyau chez elle.

comment faire ?

est ce que je la laisse se débrouiller ?

au niveau de la loi suis-je claire ?